

## RAPPORT DE MONITORING DE PROTECTION REGION DU NORD JANVIER 2020

- I. DEVELOPPEMENTS MAJEURS ET CONTEXTE OPERATIONNEL
- II. MOUVEMENTS DE POPULATIONS ET COEXISTENCE PACIFIQUE
- III. VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS
- IV. ACTIONS DE REPNSES/REFERENCEMENTS ET GAPS





## I. CONTEXTE OPERATIONNEL

■ **Les incidents de protection** liés à la présence et la mobilité des GANI sur les axes routiers et des attaques à caractère radical ont rendu fragile la situation sécuritaire dans la région du nord.

Malgré une accalmie relative dans la province du Yatenga et une partie de la province du Loroum due aux opérations de sécurisation des Forces de Défenses et de Sécurité (FDS), ce mois a été marqué par une série d'incidents portant sur certaines catégories de droit (atteinte au droit à la propriété, au droit à la vie, au droit à la liberté et à la sécurité de la personne) dans des localités isolées de la région du nord particulièrement dans la bande frontalière avec le Mali dans les Communes de Banh, Sollé et Kain.

Cette ambiance qui crée au sein des populations une psychose généralisée s'est traduite par un déplacement massif de personnes dans les localités estimées plus sécurisées par les populations.

L'incident majeur rapporté en janvier 2020 demeure le confinement de PDI et populations hôtes du village de Tibou dans la commune de Sollé, province du Loroum. Les raisons de confinement de ces populations seraient la présence et les mouvements fréquents de groupes armés non identifiés sur les axes reliant Sollé à Titao et Ingané, ne permettant pas aux populations de se déplacer vers d'autres zones plus sécurisées.

Le mois a été également marqué par des contrôles irréguliers effectués sur les populations y compris les agents humanitaires sur les axes routiers par des GANI, sans incident majeur pour le moment.

Les violences basées sur le genre étant un sujet sensible dans la région par rapport aux pesanteurs socio-culturelles qui découragent les femmes à en parler, aucun incident y afférent n'a été rapporté durant le mois de janvier 2020. Notons également que toutes les structures communautaires qui permettront de toucher « de près » cette thématique se mettent en place progressivement.

Les agences des nations unies, les ONG internationales, nationales et les associations locales apportent de l'aide humanitaire pour le moment insuffisant face à tous les besoins des PDI, retournés, réfugiés, demandeurs d'asile et populations hôtes.

## II- MOUVEMENTS DE POPULATIONS

### Résumé général des violations,

Selon la Direction Régionale de la Femme, de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire la région du nord compte 42.396 personnes déplacées internes dont 9.839 femmes, 23.503 enfants et 9.054 hommes au 27 janvier 2020.

Les incidents collectés au cours du mois de janvier 2020 et les résultats des échanges issus des rencontres lors de l'enquête initiale de protection font état d'une dégradation de l'environnement de protection des populations dans la région du nord.

Cette dégradation est plus visible et ressentie dans la province du Loroum qui abrite le plus grand nombre de PDI de la région et est frontalière au Mali. Les provinces du Loroum et du Yatenga sont celles les plus affectées suivies par celles du Passoré et du Zondoma.

Le stress et le besoin d'un soutien psychosocial sont identifiables dès les premiers échanges avec les populations particulièrement les femmes et les enfants. Pour ces derniers, la plupart ne sont plus dans des conditions leur permettant de continuer l'école. Cela se manifeste notamment par l'insuffisance des salles de classe dans les localités d'accueil, l'absence de moyens financiers pour l'achat de fournitures et la menace de fermeture des écoles fonctionnelles, le besoin de formation des enseignants à pouvoir adapter les méthodes d'enseignement à la situation de crise.

Concernant la cohésion entre population hôte et personnes déplacées, bien que celle-ci demeure forte en raison de la solidarité des populations d'accueil, une « observation participante » poussée autour des points d'eau regroupant ces deux cibles, laisse apparaître des tensions quant à l'accès à l'eau et son utilisation. Au niveau du site AK (Titao) où MSF a placé des polytanks, des bousculades autour de ce point d'eau ont été constatées par les moniteurs à cause d'une insuffisance des points d'eau.

Le risque de séparation familiale pour les enfants est réel dans la région. Parmi les personnes à besoins spécifiques appuyées durant le mois de janvier, l'équipe a identifié et assisté 5 Enfants Séparés à Titao et Ouahigouya qui sont dans des familles d'accueil. Ils ont bénéficié de vêtement, de couverture et les familles d'accueil ont reçu du cash pour renforcer leurs capacités à assurer leurs besoins alimentaires.

### III. VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS

#### Résumé général des violations,

L'analyse des tendances des incidents de protection durant le mois de janvier nous laisse apparaître trois typologies d'incidents et de violations des droits humains :

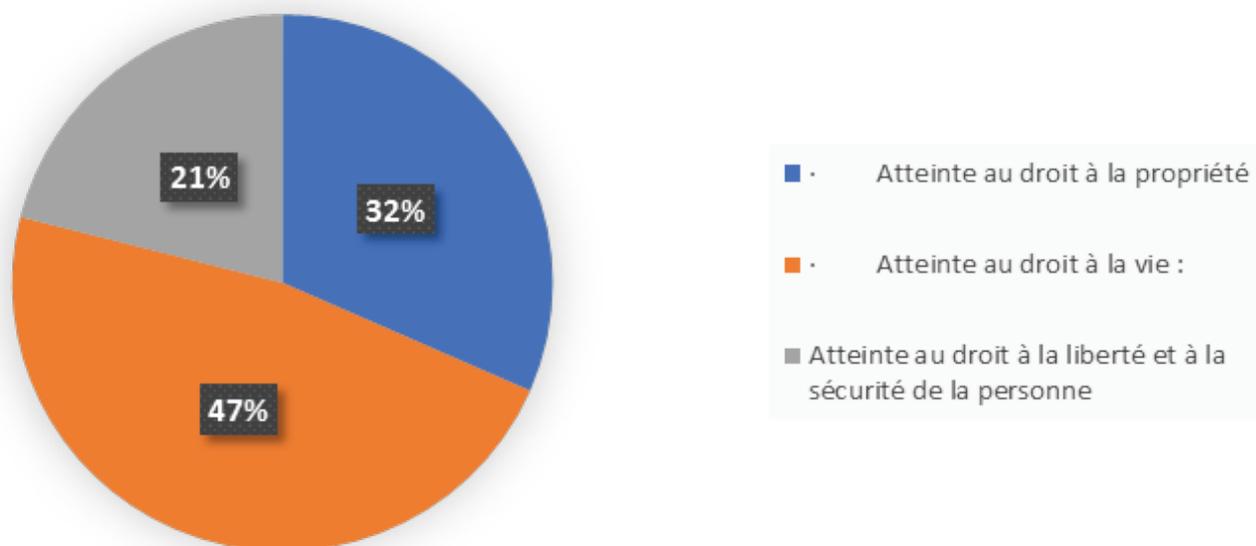
- Atteinte au droit à la propriété : 6 incidents
- Atteinte au droit à la vie : 3 incidents ayant causé la mort de 9 personnes
- Atteinte au droit à la liberté et à la sécurité de la personne : 4 incidents

L'atteinte au droit à la propriété : il s'agit de populations expropriées de leurs animaux et de leurs moyens de déplacement par des individus armés. Selon une source locale, chaque fois que ces individus armés non identifiés descendent dans les villages ils repartent avec le bétail des populations. Les échanges tenus avec les populations n'ont pas pu permettre de préciser exactement le nombre de tête emportés, cependant l'impact sur les moyens de subsistance est de plus en plus lourd.

L'atteinte au droit à la liberté et à la sécurité de la personne : 3.000 personnes estimées se trouvent confinées dans le village de Tibou. Les raisons de confinement de ces populations seraient la présence et les mouvements fréquents de groupes armés non identifiés sur les axes reliant Sollé à Titao et Ingané. Cet axe a connu le matin du 11 janvier un incident de protection dans lequel deux camions de transport en commun ont été brûlés et 9 personnes tuées par des individus armés non identifiés.

L'atteinte au droit à la vie : les incidents de protection ayant causé la mort se sont passés soit sur les routes soit au cours d'une attaque ciblée ou par dommage collatéral. Le contexte de la région est précaire et inquiétant mais les populations arrivent à éviter la mort, soit par le déplacement préventif ou par le fait d'accepter l'occupation et de faire profil bas au sein de leur propre communauté.

#### Incidents de protection rapportés



## IV. ACTIONS DE REPONSES/REFERENCEMENTS ET GAPS



**Appuis matériels et cash aux des cas de PBS :** Au cours du mois de janvier 2020, 23 Personnes Déplacées Internes et 7 Personnes Retournées du Mali ayant des besoins spécifiques ont bénéficié d'appui matériel et cash soient un total de 30 Personnes à Besoins Spécifiques dont 11 hommes, 13 femmes, 3 filles et 3 garçons.;

Remise assistance aux PBS de Ouahigouya © INTERSOS Ouahigouya

**Séances d'écoute et de sensibilisation des PDI :** les équipes de monitoring ont été mobilisées sur les sites de regroupement des PDI dans le Loroum et le Yatenga pour réaliser des séances d'écoute et de sensibilisation sur la cohésion sociale, la protection des enfants et les risques pour les femmes lors des déplacements. Les écoutes ont beaucoup plus concerné les PDI récemment arrivées et les sensibilisations ont concerné les PDI arrivées depuis plus d'un mois. Au total 4 séances de sensibilisation ont été tenues sur les sites de Ouindigui, de Titao AK à Lilgomdé, et sur la route de Youba. Au total, 650 personnes ont été touchées par les sensibilisations durant le mois de janvier 2020 dont 421 Femmes et 229 hommes.

**Mise en place des comités de protection et Points focaux communautaires :**



La mise en place des comités de protection et les points focaux communautaires a été effective dans les communes de Ouahigouya, de Thiou et Titao. Ils ont été mis en place et validé de façon participative en assemblée générale sur la base des critères suivants :

Critère de sélection des PFC	Critères de sélection des membres des Comités de protection
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être jeune volontaire</li> <li>• Être Disponible à participer aux activités de monitoring de protection</li> <li>• Avoir une Connaissance de la localité et maîtrise des locales</li> <li>• Avoir le Contact facile avec les communautés et les personnes vulnérables</li> <li>• Savoir écrire et parler en français (alerte sms)</li> <li>• Être de bonne moralité et crédible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être Volontaire et être anime de la volonté d'aider les personnes vulnérables (PDIs, Réfugiés, population Hôte)</li> <li>• Être leaders communautaires du site de regroupement des PDIs</li> <li>• Être membre de CVD</li> <li>• Être disponible à participer aux activités de monitoring de protection</li> <li>• Savoir écrire et parler en français (alerte sms)</li> <li>• Avoir Contact facile avec les communautés et les personnes vulnérables</li> </ul>

#### Références des cas :

- 1 cas de femmes dans un état de santé grave a été référé à DRC
- 1 enfant gravement malade orienté à TdH
- 39 chefs de ménages sans-abris au Loroum référés au bureau HCR de Ouahigouya pour une assistance en abris.

importants du fait de la fermeture des structures en lien avec l'insécurité dans la région du Centre-Nord,  
 - Les besoins en éducation dans toutes les zones d'intervention du fait de la fermeture des établissements scolaires toujours en lien avec l'insécurité.